

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KERPERT

Séance du 05 juin 2026 (20 heures)

PRESENTS : LE BEGUEC Marilyse, DERRIEN Frédéric, MONNIER Sylvie, GUINTRAND Guillaume, BOËTTEZ Adeline, JEGOU Gaël, BLANCHARD Magalie, MAHE Jean-Claude, BONNET Cécile, PENICAUD Marc, COMBE Caroline

Absent(s)/excusé(s) :

Secrétaire de séance : MONNIER Sylvie

Date de la convocation : 29 mai 2026

2026-06-02 Vente d'une parcelle à Monsieur THUSY

Suite à la demande formulée M. THUSY domicilié 25 Grande Rue 22720 SENVEN-LEHART- qui souhaite acquérir un terrain constructible sur la Commune de KERPERT, la Municipalité lui a proposé d'acheter un terrain pour le montant de 7 euros le m² dans le lotissement communal situé derrière la mairie.

Après une visite sur place avec Monsieur Pierre THUSY, la Municipalité lui propose la parcelle actuellement cadastrée D 1753 et 1761, d'une superficie de 689 M² au prix de 4823 euros.

Etant donné les conditions de la vente, le Conseil Municipal émet le vœu que Pierre Thusy engage la construction dans un délai de deux ans. Dans le cas contraire, la vente sera annulée.

Il est précisé que les frais concernant l'acte notarié pris auprès de Maître BERTHO à GUINGAMP sont à la charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré :

le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches ainsi qu'à signer tous les documents concernant cette vente.

Fait et délibéré en Mairie les Jour, Mois et An Susdits.

Le Maire
Marilyse LE BEGUEC

